



**Conseil de Direction**  
**Soixante-quatrième Session**

**GC/64/15**  
31 mars 2022

Lyon, 12–13 mai 2022  
Par téléconférence

## PROCEDURE POUR L'ELECTION DU DIRECTEUR DU CIRC EN 2023

En 2017, le Conseil de Direction a adopté une procédure détaillée d'élection du Directeur (voir la [Résolution GC/59/R7](#)).

Le présent document a pour objectif de rappeler aux membres du Conseil de Direction la procédure existante et ses annexes afin que le Conseil de Direction puisse décider en toute connaissance de cause de la manière de procéder à l'élection du Directeur en 2023. La procédure décrite ci-après doit être lue conjointement avec l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction du CIRC, dont le texte est reproduit à titre de référence dans l'[Annexe 1](#).

### Procédure : Partie I – Soumission des candidatures

1. Tout Etat Membre de l'OMS peut proposer un ou plusieurs candidats, en annexant à cette proposition le *curriculum vitae* du ou des candidat(s). Des propositions accompagnées du *curriculum vitae* correspondant peuvent également être soumises directement par des candidats individuels. S'il le désire, et à condition qu'il soit rééligible, le Directeur en fonction peut présenter sa candidature sans avoir à être proposé.<sup>1</sup>

#### (i) Critères de nomination

2. Le Conseil de Direction a défini les critères de sélection du Directeur du CIRC comme indiqué dans l'[Annexe 2](#) ci-après.

#### (ii) Curriculum vitae – formulaire type

3. D'après le Règlement intérieur, les candidats au poste de Directeur doivent fournir un *curriculum vitae* (voir l'Article 46.2).

4. Le Conseil de Direction impose l'utilisation du formulaire type de *curriculum vitae* (voir l'[Annexe 3](#) ci-après), complété par une Déclaration écrite (voir la section commençant par « Veuillez évaluer vos qualifications et votre aptitude... ») et faisant référence aux « qualités et compétences » requises pour le poste ([Annexe 2](#)).

#### (iii) Curriculum vitae – Directeur en fonction candidat à un second mandat

5. Le Conseil de Direction demande à tous les candidats, y compris au Directeur en fonction, de soumettre un *curriculum vitae*. Cette règle s'applique également lorsqu'un Directeur en fonction est le seul candidat à se présenter.

---

<sup>1</sup> L'éligibilité est déterminée en vertu de l'Article 46.6 du Statut et du Règlement intérieur du CIRC.

**(iv) Publication des noms et des curriculum vitae des candidats**

6. Les noms et *curriculum vitae* des candidats sont consultables par les membres du Conseil de Direction ; ils ne sont pas rendus publics.

**Procédure : Partie II – Liste restreinte des candidats retenus**

7. Peu de temps après avoir reçu toutes les candidatures éligibles (comme décrit dans l'Article 46.3 du Règlement intérieur), chaque Etat participant transmet au Président du Conseil de Direction les noms de cinq candidats au maximum qu'il souhaite voir invités à passer un entretien pour le poste de Directeur.

8. Le Président, en consultation avec le Directeur général de l'OMS, identifie les cinq candidats qui totalisent le plus grand nombre de propositions d'entretien et pour lesquels au moins quatre Etats participants ont exprimé une telle demande, sachant qu'ils ne devront pas être plus de cinq, et accepte que ces derniers se prêtent aux entretiens menés par le Conseil de Direction.

**Procédure : Partie III – Audition des candidats**

9. L'audition des candidats par l'instance dirigeante compétente, ou un sous-groupe de l'instance dirigeante, est la norme à l'OMS comme au CIRC, où le Conseil de Direction a auditionné les candidats présélectionnés lors des deux dernières élections<sup>2</sup>.

**Modalités de l'entretien**

10. Les modalités des entretiens passés au CIRC impliquent la participation de tous les Etats participants à l'audition des candidats présélectionnés. Les entretiens ont lieu le jour précédant l'élection ; chaque candidat est invité à faire un exposé oral pour présenter sa vision du CIRC, lequel exposé étant suivi d'une séance de questions-réponses. Des procédures sont mises en place afin de s'assurer que tous les candidats sont traités de manière équitable, par exemple concernant l'ordre des entretiens, leur durée et la façon dont les questions sont choisies, le Conseil de Direction se mettant d'accord sur celles-ci à l'ouverture de la session au cours de laquelle ont lieu les entretiens.

11. Les procédures sont décrites dans un courrier adressé par le Président du Conseil de Direction aux Etats participants avant la session au cours de laquelle ont lieu les entretiens.

**Procédure : Partie IV – Election du Directeur**

12. Le vote a lieu le jour suivant les entretiens, au cours d'une séance à huis clos et conformément à l'Article 46.5 du Règlement intérieur.

13. Les résultats du vote sont annoncés en séance plénière et conformément à l'Article 46.6 du Règlement intérieur.

---

<sup>2</sup> En 2013, le seul candidat présélectionné (le Directeur en fonction) a été entendu ; en 2018, cinq candidats ont été entendus.

## Annexe 1 – Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction du CIRC

### Article 46

1. Six mois au moins avant l'ouverture d'une session du Conseil de Direction au cours de laquelle le Directeur du Centre doit être choisi, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé informe chacun des Etats Membres de l'Organisation de la vacance de poste.
2. Tout Etat Membre de l'Organisation peut proposer un ou plusieurs candidats en annexant à cette proposition un *curriculum vitae*. Des propositions accompagnées du *curriculum vitae* correspondant peuvent également être soumises directement par des particuliers. Les propositions, adressées au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, doivent lui parvenir douze semaines au moins avant l'ouverture de la session. S'il le désire, le Directeur du Centre en fonction présente sa candidature sans avoir à être proposé.
3. Dix semaines au moins avant l'ouverture de la session, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé fait parvenir à chacun des Etats participants une copie de toutes les propositions et de leurs annexes reçues dans les délais spécifiés, en indiquant si le titulaire du poste est candidat ou non.
4. Si le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé n'a reçu aucune proposition suffisamment à temps pour la transmettre aux Etats participants conformément aux dispositions du présent article, ou s'il n'en a reçu qu'une, il en informe les Etats participants dans les délais prévus au paragraphe précédent. Dans ces cas, le Conseil de Direction établit lui-même lors de sa session une liste de candidats comprenant les noms des personnes proposées par les représentants présents, à laquelle devraient être attachés les *curriculum vitae*. Cette même procédure est également appliquée par le Conseil de Direction dans le cas où le poste de Directeur du Centre devient vacant pendant le délai de six mois prévu au paragraphe 1 du présent article.
5. Le choix du Directeur du Centre a lieu au cours d'une séance à huis clos du Conseil de Direction. Le Conseil de Direction élit au scrutin secret une personne choisie parmi les candidats proposés. Si aucun candidat n'obtient la majorité requise au premier tour, il est procédé à de nouveaux scrutins et le candidat qui recueille le plus petit nombre de voix est éliminé à chaque tour. Dans l'éventualité où le nombre de candidats demeurés en présence est réduit à deux et si, après trois tours de scrutin, ces deux candidats obtiennent un nombre égal de voix, toute la procédure établie par le présent paragraphe est reprise. Dans ce cas, le Conseil de Direction peut proposer de nouveaux candidats.
6. Le nom de la personne choisie est soumis au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé afin que ce dernier procède à sa nomination dans les conditions déterminées par le Conseil de Direction. La durée du mandat du Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer est de cinq ans, ce mandat ne pouvant être renouvelé qu'une seule fois.

## Annexe 2 – Qualités et compétences recherchées chez les candidats au poste de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

- Solide expérience et excellente réputation scientifique dans le domaine de la recherche sur le cancer, notamment une bonne connaissance de la recherche en matière de génétique, d'épidémiologie et de santé publique axée sur le cancer ainsi que des questions concernant les politiques de santé. L'expérience se limitant à l'oncologie clinique n'est pas suffisante.
- Expérience internationale :
  - liens avec la communauté de la recherche sur le cancer ;
  - expérience de collaboration avec des organisations internationales et avec les Etats Membres.
- Leadership :
  - capacité à diriger et motiver le Centre ;
  - capacité à présenter une vision pour le Centre et à la traduire en action ;
  - capacité à traiter efficacement avec les médias, les groupes universitaires, les représentants de l'industrie, les dirigeants politiques et les spécialistes de la santé publique ;
  - capacité à établir un réel consensus au sein du Centre, avec les Etats participants et plus largement encore.
- Compétences managériales :
  - capacité avérée à gérer un organisme de recherche, à coordonner des études aux plans national et international, à analyser les problèmes d'ordre organisationnel et à leur trouver des solutions, et à motiver et inspirer le personnel ;
  - excellentes compétences en communication et de sensibilisation.
- Intégrité :
  - aptitude démontrée à résister à la pression des différents groupes d'intérêts, ces pressions étant contraires aux principes de rigueur scientifique et de saine gestion de la santé publique ;
  - sensibilité aux différences politiques, sociales et culturelles.
- Qualités personnelles :
  - véritable engagement personnel à l'égard des objectifs du Centre ;
  - état de santé compatible avec les fonctions liées au poste.
- Langues :
  - excellente connaissance de l'anglais ou du français ; une bonne connaissance pratique de l'autre langue est souhaitée. La connaissance d'autres langues serait un atout.

**Annexe 3 – Formulaire type de *curriculum vitae* pour les candidats au poste de Directeur du CIRC**

<b>Nom de famille</b> : D <sup>r</sup> /M./M <sup>me</sup>					
Prénoms/autres noms :					
Lieu et pays de naissance :			Date de naissance (jour/mois/année) :		
Nationalité actuelle :					
Avez-vous changé de nationalité ou êtes-vous en train de changer de nationalité :					
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (expliquer)					
Adresse postale pour l'envoi de la correspondance :			Téléphone _____		
			Courriel _____		
<b>Diplômes/Certificats obtenus</b> Veuillez indiquer un maximum de trois diplômes/certificats obtenus – tout particulièrement dans le domaine de la santé publique – avec la date de leur obtention et le nom de l'établissement fréquenté.			1. 2. 3.		
<b>CONNAISSANCES LINGUISTIQUES</b>					
			Parler	Lire	Ecrire
Langue maternelle		.....			
Pour les langues autres que la langue maternelle, choisir le chiffre qui convient dans le code ci-dessous pour indiquer le niveau de vos connaissances		ANGLAIS.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CODE :		FRANÇAIS.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1. Conversation élémentaire, lecture des journaux, correspondance ordinaire		AUTRES .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Connaissances suffisantes pour soutenir aisément une discussion, lire et écrire des textes difficiles					
3. Langue parlée, lue et écrite (presque) aussi couramment que la langue maternelle					

<b>Postes occupés</b> Veuillez indiquer ici les postes que vous avez occupés durant votre carrière professionnelle, avec les dates, les fonctions et les responsabilités correspondantes, ainsi que les raisons pour lesquelles vous avez quitté ces postes. Vous pouvez, si besoin, ajouter des pages supplémentaires.			
Poste	Date	Fonctions	Raisons du départ
Veuillez indiquer les autres faits pertinents qui pourraient contribuer à l'évaluation de votre candidature. Mentionnez vos activités dans le domaine des affaires civiles, professionnelles, publiques ou internationales.			
Compte tenu du travail scientifique et technique mené au CIRC et des relations de ce dernier avec l'OMS, il est important d'assurer l'impartialité et l'objectivité du Centre. C'est pourquoi le Directeur du Centre doit être impartial et n'agir que dans l'intérêt du Centre, et perçu comme tel. Pour ces raisons, il est important de savoir si vous-même, votre conjoint(e) ou vos enfants à charge risquez d'avoir des intérêts qui coïncident ou sont en conflit avec la mission du Centre, intérêts que vous êtes prié(e) d'énumérer plus bas. Veuillez vous référer, pour plus d'informations, au formulaire de déclaration d'intérêts à l'usage des membres du personnel de l'OMS occupant certaines catégories d'emploi (ci-joint), que tout candidat retenu pour le poste de Directeur devra de toute façon remplir avant sa nomination. Les informations fournies ci-dessous seront traitées de manière confidentielle, bien que le Conseil de Direction soit obligé d'en tenir compte dans le cadre du processus de sélection.			

Veillez joindre la liste de vos principales publications – celles les plus pertinentes pour le poste, sans dépasser la limite maximale de 20 publications. (Ne pas joindre les publications elles-mêmes.)

Veillez évaluer vos qualifications et votre aptitude au poste de Directeur du CIRC, en vous référant à la description du CIRC et de ses activités et aux qualités requises : expérience internationale ; leadership ; compétences managériales ; recherche de consensus ; compétences en communication et sensibilisation ; intégrité ; sensibilité aux différences politiques, sociales et culturelles. Ce faisant, veuillez vous référer à des éléments spécifiques de votre *curriculum vitae* pour étayer votre évaluation.

Je certifie par la présente que les déclarations figurant dans ce formulaire sont exactes, complètes et correctes. Je reconnais que toute fausse déclaration ou omission volontaire constitue un motif de retrait de toute proposition de nomination ou de résiliation de tout contrat d'emploi avec l'Organisation.

Date et lieu : ..... Signature : .....

En soumettant ce formulaire et en apposant ma signature ci-dessous, je consens par la présente à ce que le CIRC traite les données me concernant qui y sont fournies à des fins de recrutement. Le CIRC traitera toutes les informations fournies de manière confidentielle et conformément au cadre de protection des données du CIRC.

Je comprends qu'à tout moment, je peux retirer mon consentement ou demander des informations complémentaires sur la façon dont le CIRC traite les données me concernant en contactant pour cela le Responsable de la protection des données du CIRC à l'adresse [dpo@iarc.fr](mailto:dpo@iarc.fr).

Je comprends également que si je décide de retirer mon consentement avant la fin du processus de recrutement, ma candidature ne pourra plus être traitée par le CIRC et, par conséquent, ne sera pas prise en considération pour le processus de sélection et de recrutement.

Date et lieu : ..... Signature : .....